



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 397-2023

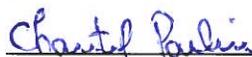
Résolution 23-07-170

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 397-2023 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 390-2023 CONCERNANT UNE AIDE À LA MISE AUX NORMES DES
FOSSSES SEPTIQUES 2023**

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 397-2023 ayant pour objet de modifier le règlement 390-2023 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2023.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1408, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 11^e jour du mois de juillet 2023

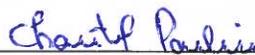


Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le onzième jour du mois de juillet deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième (11^e) jour du mois de juillet deux mille vingt-trois.



Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière